

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancienne mairie de Lompnes à l'Office de Tourisme

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le seize octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PETITNICOLAS Christophe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice.
Mmes BERTHET Claire, BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : MM. ALLANDRIEU Bernard (pouvoir à BEVOZ Sébastien), DUSSUYER Régis (pouvoir à DRHOVIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à LIEVIN Karine), PESENTI Philippe (pouvoir à BOURGEAIS Didier).
Mme PETIT Odile (pouvoir à BERTHET Claire).

Membres absents excusés sans pouvoir : Mme JOLY Fabienne.

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.
Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. ALLARD Cyrille.

Soit : 37 présents, 5 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Office de Tourisme du Plateau d'Hauteville est situé depuis sa création dans l'ancienne mairie de Lompnes, propriété de la Commune de Plateau d'Hauteville.

Suite à l'intégration des communes de l'ex Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à Haut Bugey Agglomération, au transfert de la compétence tourisme, et à la volonté affirmée de maintenir un accueil touristique sur la commune de Plateau d'Hauteville, l'Office de Tourisme intercommunal, Haut Bugey Tourisme, gère un bureau d'information dans les locaux de l'ancienne Mairie de Lompnes.

Le bureau de l'Office de Tourisme occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble.
Les locaux en nature d'appartement du niveau supérieur sont consacrés aux archives de l'ex Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

Une convention est nécessaire afin de mettre à disposition de Haut Bugey Agglomération et de son EPIC Haut Bugey Tourisme le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne mairie de Lompnes pour le bureau d'informations de Haut Bugey Tourisme, et l'appartement situé à l'étage pour les archives de l'intercommunalité.

Les locaux sont situés : 15, rue Nationale, Hauteville-Lompnes - 01110 Plateau d'Hauteville.

Il s'agit :

du rez-de-chaussée de l'immeuble, comprenant

1 hall,

4 pièces (accueil, bureau, salle d'exposition, rangement)

et 1 sanitaire,

à l'étage

d'un appartement comprenant 2 pièces, 1 cuisine, sanitaires et d'un couloir

de commun à savoir les escaliers et palier intérieurs.

La mise à disposition du bâtiment est gratuite.

Charges d'entretien et de petites réparations :

Haut Bugey Tourisme assumera les charges d'entretien et de petites réparations relatives au bureau d'information tourisme :

Les contrats de téléphonie, internet sont contractés par Haut Bugey Tourisme

Les contrats eau, assainissement sont contractés par la commune et refacturés à Haut Bugey Tourisme (pour info montant 2018 de 338,15 €) 1 fois par an.

Les contrats électricité sont contractés par Haut Bugey Tourisme

Le chauffage (pour un volume de 416.37 m³) est produit par la commune. La consommation de fioul est refacturée à Haut Bugey Tourisme tous les 6 mois.

Haut Bugey Agglomération assumera les charges directes relatives aux locaux d'archives (0 en 2019)

Haut Bugey Agglomération assurera la maintenance et le contrôle des installations relatives à la sécurité.

Impôts, taxes :

La Commune assume sans refacturer aux parties le montant des impôts locaux (TF, TH) de ces locaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCÉPTE** de renouveler la convention de mise à disposition de l'ancienne mairie de Lompnes à l'Office de Tourisme pour une durée de 5 ans, valable du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20191023-DE-2019-211-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019